**Arrêté du Maire**
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

**« Manifestations estivales Place Jean Jaurès»**

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n°2021-366

**LE MAIRE de la Ville de Concarneau,**

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Considérant qu'en raison des manifestations prévues sur le Place Jean Jaurès durant la saison estivale de juillet a septembre 2021, il y a lieu de réglementer le stationnement dans l'intérêt de la sécurité routière,**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de véhicule de toute nature est interdit sur la place Jean Jaurès aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 25 juin de 14h00 à 23h00 ( Summer Teen's Break )
- Du mardi 13 juillet à 8h00 au mercredi 14 juillet à 12h00 ( Bal du 14 Juillet)
- Du vendredi 30 juillet à 14h au dimanche 1er août à 10h00 ( Konkarn by Night )

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques, au Service Commerces-Tourisme et Droit de Place de la ville de Concarneau.

**A CONCARNEAU, le 23 juin 2021**
**LE MAIRE**
**Marc Bigot**

Mairie de Concarneau Finistère

**Pour extrait certifié conforme**
**A CONCARNEAU, le 23 juin 2021**

**LE MAIRE**
**Marc Bigot**

Publication par voie d'affichage :
du au